



COMMUNICATION C.S.N.P.S N° 7

RAPPEL DES REGLEMENTS

1 - Nous vous rappelons que toute demande d'inscription à une compétition Internationale ISU en France ou à l'étranger ou Internationale Amicale se déroulant à l'étranger doit être faite pas l'intermédiaire de la FFSG. Les dossiers d'inscriptions doivent être transmis à Michel RAVASIO responsable pour la CSNPS de cette démarche.

(Règlement chapitre 2 ORGANISATION Point 17.1)

2 – Toute nouvelle compétition ou reprise d'une compétition après plusieurs années d'interruption doit faire l'objet d'une validation de son règlement par la CSNPS, le règlement doit lui parvenir 3 mois avant la date prévue pour cette compétition. Règlements chapitre 2 ORGANISATION Point 18°

A DATER DE CE JOUR AUCUNE COMPETITION NE SERA INSCRITE AU CALENDRIER NATIONAL SI ELLE N'A PAS L'AVAIL DE LA CSNPS.

La C.S.N.P.S.

